

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022
DCM 2022 / 033**

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GIROUD Florence GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

DENEIGEMENT SAISON 2022-2023

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Ribes TP basée aux Etables pour réaliser le déneigement des voies communales pendant l'hiver 2022-2023.

Les tarifs proposés seront les suivants : un forfait mensuel de 20 heures à 80 € de l'heure et une facturation de toute heure supplémentaire à 80 € de l'heure. La convention s'étalerait sur la période du 15 novembre 2022 au 15 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2022 au 15 mars 2023 ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 011 ;
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention de déneigement avec l'entreprise Ribes TP.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20221017-2022_033-DE
Reçu le 25/10/2022